

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT EN DATE DU 15/11/2023**

Roger DIDIER, Président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

**Objet :** Arrêté de délégation de fonction et de signature à M. Claude BOUTRON, Huitième Vice-Président - ANNULE et REMPLACE l'arrêté du 23/09/2020 n° A2020.09.39

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-9 aux termes duquel le Président « est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau (...). Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées »,

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance par fusion-extension et notamment son article 5,

VU la délibération n°2020\_06\_3 du 8 juin 2020 fixant à 13 le nombre de Vice-Présidents et 4 le nombre de Conseillers délégués,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Claude BOUTRON en qualité de Huitième Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance en date du 8 juin 2020,

VU la délibération du 17 juillet 2020, autorisant le Président de la Communauté de Communes Gap-Tallard-Durance à signer tout document administratif, juridique et financier relatif au dispositif LEADER du Pays Gapençais à l'exception des demandes de subventions relatives aux frais de fonctionnement du GAL.

**CONSIDÉRANT** la nécessité, pour la bonne marche des affaires intercommunales, de procéder à une délégation de fonction du Président au bénéfice de Monsieur Claude BOUTRON, Huitième Vice-Président,

**CONSIDÉRANT** que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Président et en concertation avec les Maires de Communes membres,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Claude BOUTRON a été élu Président du GAL du Pays Gapençais lors de la séance du Comité de programmation du 3 septembre 2020.

**ARRÊTE**

**Article 1** - Monsieur Claude BOUTRON, Huitième Vice-Président, est délégué à la **Protection de l'Environnement, de la Biodiversité, de la qualité de vie et Mise en oeuvre du Plan Climat Air Energie Territorial. Sous ma surveillance et ma responsabilité,**



## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)  
Utilisateur : ACTES AGGLO

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>A2023_11_7</b>
Objet :	<b>Arrêté de délégation de fonction et de signature à M. Claude BOUTRON, Huitième Vice-Président - Annule et remplace l'arrêté du 23/09/2020</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-22 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	005-200067825-20231122-A2023_11_7-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-200067825-20231122-A2023_11_7-AR-1-1_0.xml	text/xml	973 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : D_3497.pdf Nom métier : 99_AR-005-200067825-20231122-A2023_11_7-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	59.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 novembre 2023 à 09h43min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 novembre 2023 à 09h44min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 novembre 2023 à 09h44min25s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	22 novembre 2023 à 09h49min37s	Reçu par le MI le 2023-11-22

